

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

N° ordre
21-02

N° ordre dans la séance :
DE-23022021-02

Date de la convocation :
16/02/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : DI PAOLO Frédéric (procuration à Monsieur Robert VILLARD), Dominique GERRA

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Anne-Laure PETITE, Adjointe aux affaires Scolaires informe l'assemblée qu'une modification du règlement intérieur de la restauration scolaire doit intervenir afin de modifier les délais de réservation et/ou d'annulation des repas afin de fluidifier le service dans un contexte de plus en plus tendu (hausse importante de la demande).

Par ailleurs, il conviendra d'ajouter la possibilité de régler par Carte Bancaire puisque le service est équipé d'un terminal CB depuis le 1^{er} février 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE





Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20210223-DE-23022021-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2021
Date de réception préfecture : 25/02/2021